

## NOTES D'ENQUETE

### *ABONDANCE (74) 22.02.1985*

#### **1 – CONTEXTE DE REEXAMEN DU CAS**

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public [www.geipan.fr](http://www.geipan.fr)

Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque en cas de type « C » et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions.

Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification explicité dans une note d'enquête.

Ce cas d'observation fait partie de cas classés «C » par le SEBRA (Service d'Études des Phénomènes de Rentrées Atmosphériques).

#### **2 – DESCRIPTION DU CAS**

Dans la soirée du 22 février 1985, vers 19h40, plusieurs témoins situés sur la place de l'église d'ABONDANCE (74) observent un phénomène lumineux particulier dans le ciel, vers l'Ouest. Le PAN, sorte de lumière verte en forme de noyau d'où se détachaient des flèches vertes, émettait de temps en temps de la lumière rouge. Le PAN a été visible pendant une heure. Durant ce temps, le PAN s'est déplacé lentement en direction du Nord, pour finir par disparaître derrière le Mont Jorat.

Les données recueillies n'ont pas été suffisantes pour valider l'hypothèse d'une observation astronomique.

#### **3 – REEXAMEN DU CAS**

La description des lieux d'observation et du PAN sont précises, ce qui permet d'analyser plus en détail ce cas. Il est à noter que deux des quatre témoins n'ont pu être entendus, car il s'agissait de touristes parisiens repartis avant l'enquête de gendarmerie.

L'observation s'est faite depuis la place de l'église du village d'Abondance (74). Le PAN était vu en direction de l'Ouest, au-dessus de la vallée de la Dranse, entre deux montagnes, à savoir la Pointe des Follys (1674m) et le Mont Jorat (1830), derrière lequel le PAN a disparu, côté suisse. Il est à noter que le Mont Jorat ne marque pas la frontière avec la Suisse : le « côté suisse » est une appellation locale pour désigner la face Nord du Mont Jorat, tournée vers le lac Léman et de ce fait vers la Suisse (Figure 1).

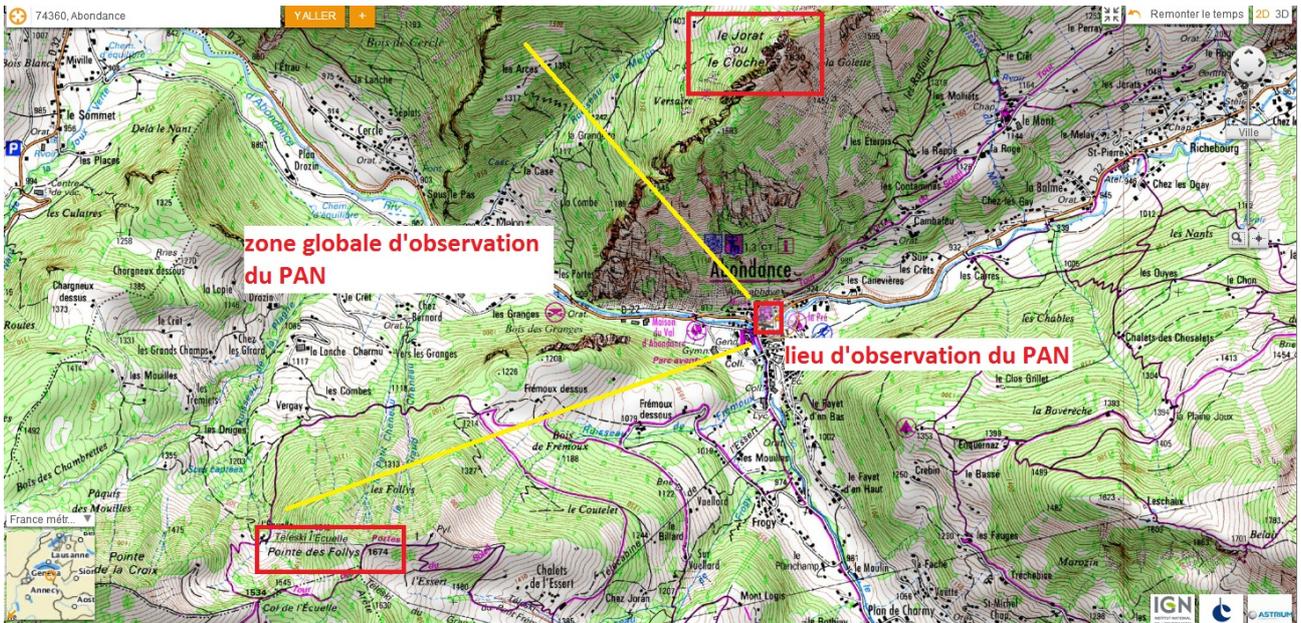


Figure 1 : Géoportail – reconstitution du lieu et de la zone d'observation du PAN  
(les montagnes servant de repère sont encadrées)

Grâce à l'option Street View disponible sur Google Maps, il est possible de se faire une idée du paysage faisant face aux témoins. Il est à noter que les pentes du Mont Jorat masquent une grande partie de l'horizon compris entre l'Ouest et le Nord, vu depuis Abondance (Figure 2).



Figure 2 : Street View – reconstitution des lieux d'observation

Le PAN est décrit comme « une espèce de lumière verte en forme de noyau », d'où se détachaient « des flèches de couleur verte », d'après le témoin principal, T1. Le noyau « émettait de temps en temps de la lumière rouge » d'après T1, ce qui est globalement avec les propos de T2, qui décrit le PAN comme « une espèce d'étoile verte avec au milieu du rouge ». D'après T1, les flèches émises par le PAN s'allumaient et s'éteignaient, et le noyau alternait de la couleur rouge à la couleur verte « à environ trois secondes d'intervalle ». Le PAN était parfaitement silencieux, et son observation aux jumelles n'a apporté aucun élément supplémentaire.

Le PAN était très brillant : « ce phénomène était beaucoup plus gros que l'étoile du Berger et

beaucoup plus brillant » (T2).

La hauteur angulaire du PAN était assez importante, puisque celui-ci était visible dans le ciel « *et non pas sur les pistes de skis de « L'Essert »* ». Ces pistes sont situées sur les pentes de la Pointe des Follys (cf Figure 1). De plus, comme on peut le voir sur la figure 2, le relief visible vers l'Ouest est assez important.

Le déplacement du PAN s'est effectué de l'Ouest vers le Nord, c'est-à-dire de la gauche vers la droite depuis le lieu d'observation des témoins. Ce déplacement était très lent : « *cela allait beaucoup moins vite qu'un avion* » (T1), « *cet objet se déplaçait très lentement* » (T2). De plus, étant donné que le PAN a été visible pendant une heure dans une fenêtre d'observation assez étroite, puisqu'encadrée par deux montagnes, il ne fait aucun doute que le déplacement du PAN était effectivement très lent. Il est à noter que ce déplacement était parfaitement régulier (« *il n'a jamais effectué de stationnement* ») et rectiligne (« *il n'a jamais effectué de déplacement ailleurs que dans la direction Ouest-Nord* »). A la fin de l'observation, le PAN disparaît derrière la crête du Mont Jorat.

Au niveau de la météo, le témoin principal T1 indique que « *le ciel était clair et étoilé* », ce qui est confirmé par les archives de la station de Genève-Cointrin (Suisse). La visibilité horizontale pour la soirée du 22 février 1985 était en effet de 40 km, ce qui indique un ciel parfaitement dégagé. Il est à noter qu'Abondance est située à 48 km de cette station, ce qui signifie que le ciel y était également dégagé (Figure 3).

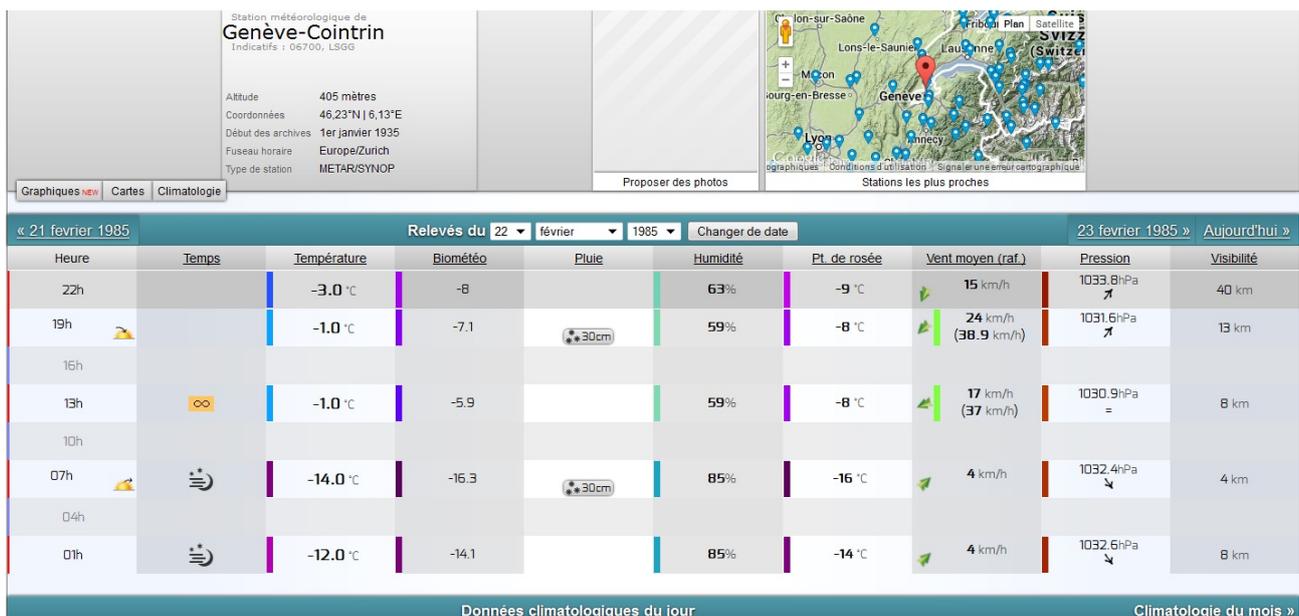


Figure 3 : Infoclimat – relevé des données de la station de Genève-Cointrin

#### 4 – RECHERCHE D'UNE HYPOTHESE EXPLICATIVE

Une hypothèse envisagée : l'observation astronomique

La longue durée d'observation (environ une heure) ainsi que le fait que le PAN se déplace très lentement et manière régulière de l'Ouest vers le Nord sont tout à fait typiques d'une méprise astronomique. Les excellentes conditions météorologiques sont d'ailleurs cohérentes avec ce type de méprise.

De plus, il est à noter que dans l'enquête initiale du GEPAN avait envisagé une telle méprise, sans

pouvoir la valider.

Une reconstitution sur Stellarium pour Abondance (coordonnées : 46°16'47" Nord, 6°43'22" Est) pour le 22 février 1985 à 19h40 montre la présence dans le ciel, à l'Ouest et à environ 25° de hauteur angulaire de la planète Vénus, alors particulièrement brillante puisque de magnitude -4,5 (Figure 4).



Figure 4 : Stellarium – reconstitution du ciel de l'observation à 19h40.

L'hypothèse envisageable d'une méprise avec Vénus est renforcée par son azimuth de 260°, la plaçant effectivement bien au-dessus des pistes de skis de la Pointe des Follys.

Il est d'ailleurs à noter que la présence de Vénus dans le ciel avait été notifiée par la gendarmerie lors de son enquête.

Environ une heure plus tard, à 20h40, Vénus n'était plus qu'à une quinzaine de degrés angulaires, plein Ouest. Selon la position du témoin par rapport à l'église d'Abondance, Vénus pouvait donc alors parfaitement disparaître derrière la crête du Mont Jorat (Figure 5).



Figure 5 : Stellarium – reconstitution du ciel de l'observation à 20h40

Il est d'ailleurs à noter que durant cette heure d'observation, Vénus s'est déplacée de  $10^\circ$  en azimut, de l'Ouest vers le Nord, ce qui est parfaitement cohérent avec les déclarations du témoin principal.

Les fluctuations de couleur du PAN, ainsi que ses émissions de flèches, peuvent s'expliquer par de fortes turbulences atmosphériques provoquées par de forts vents d'altitude associés à un relief très important, typique de la Haute-Savoie : ceci provoque une scintillation extrême, alternance de couleurs vertes et rouges, tout à fait observable à l'œil nu et aux jumelles.

Bien que le ciel soit parfaitement dégagé, le témoin ne mentionne que la présence d'un seul objet lumineux, alors qu'il aurait logiquement dû voir deux objets proches l'un de l'autre. La parfaite cohérence entre la position vraie de Vénus et la trajectoire et la description fournies par les témoins ne laisse pas de doute sur la méprise.

## 5 – CONCLUSION

Ce cas est consistant (quatre témoins, dont seulement deux ont pu être interrogé), la description du PAN observé est précise. La sincérité et la crédibilité des témoins n'ont jamais été mises en doute.

Le phénomène décrit présente beaucoup de caractéristiques communes (durée d'observation, forme, taille, couleur, trajectoire) avec un objet astronomique parfaitement connu : la planète Vénus.

De plus, Vénus était bien présente dans la zone du ciel observée alors que le témoin n'en fait pas mention, et était particulièrement brillante.

Ce n'est pas la perception visuelle des témoins qui est en cause, mais l'interprétation que les témoins font de leur observation à travers leur ressenti (étonnement, fatigue, observation de nuit).

Dans la classification actuelle du GEIPAN, ce cas d'étrangeté faible est classé comme PAN A, observation liée avec une méprise avec Vénus.